

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23067823

e.



12 MAI 2023

Greffe

N° d'entreprise : **0808 671 380**

Nom

(en entier) : **AGS Invest**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Louveigné 94-96, B-4140 Sprimont**

Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur; Réunion en une seule main de toutes les actions

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique d.d. 12 avril 2023

(...)

1) Nomination de Nomainvest SA, avec représentant permanent monsieur Bernard Jolly, en tant qu'administrateur

Le soussigné, qui détient la totalité des actions de la Société, reconnaît que Cheniclem Private Equity SA, ayant son siège social à Rue de Wanzoul 66, B-4520 Wanze, a été fusionnée par absorption par la société Cheniclem SA, ayant son siège social à Rue de Wanzoul 68, B-4520 Wanze, de sorte que le mandat d'administrateur de Cheniclem Private Equity SA (avec représentant permanent Monsieur Bernard Jolly) dans la Société est expiré avec effet de l'acte de fusion du 26 juillet 2022.

Pour cette raison, le soussigné qui détient la totalité des actions de la Société, décide de nommer Nomainvest SA, représentée de manière permanente par monsieur Bernard Jolly, ayant son siège social à Eichenberg 41, B-4700 Eupen, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat à partir de ce jour.

Le soussigné qui détient la totalité des actions de la Société décide, pour éviter tout doute, et pour autant que nécessaire, de ratifier formellement par la présente tous les documents signés et les actions prises par le conseil d'administration depuis le 26 juillet 2022.

2) Procuration spéciale

Le soussigné qui détient la totalité des actions de la Société, décide à l'unanimité d'accorder une procuration spéciale à Dimitri Coun, Sofie Swaelens, Kaat Vernimmen ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats Four and Five Law SRL dont les bureaux sont situés en 2000 Anvers, Jan Van Gentstraat 1/101, chaque mandataire agissant seul et avec la possibilité de substitution, afin de faire publier les résolutions susmentionnées aux annexes du Moniteur Belge et de procéder à l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises.

(...)

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration d.d. 12 avril 2023

(...)

1) Confirmation de la structure actuelle de l'actionariat - Association de toutes les actions en une seule main - Dépôt et publication conformément aux articles 2:8, §4 et 2:14 du CSA

Les administrateurs confirment que la Société a émis 1.400 actions.

Les administrateurs confirment que depuis le 24 septembre 2021, toutes les actions de la Société sont détenues par un seul actionnaire (*).

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Les administrateurs prendront les mesures nécessaires pour déposer et divulguer le fait que toutes les actions sont réunies en une seule main, ainsi que l'identité de cet actionnaire, conformément aux exigences des articles 2:8, §4 et 2:14 de la CSA.

2) Procuration spéciale

Après délibération, les administrateurs décident à l'unanimité d'accorder une procuration spéciale à Dimitri Coun, Sofie Swaelens, Kaat Vernimmen ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats Four and Five Law BV dont les bureaux sont situés en 2000 Anvers, Jan Van Gentstraat 1/101, chaque mandataire agissant seul et avec la possibilité de substitution, afin de faire publier les résolutions susmentionnées aux annexes du Moniteur belge et de procéder à l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises.

(...)

Mandataire spécial
Kaat Vernimmen